



Non decence de logement = courrier reçu de la mairie

Par **manu**, le **06/03/2011 à 17:02**

Bonjour,rrnrPetite popriétaire d'un appartement que je loue au même locataire depuis plus de 10 ans, je reçois un recommandé de la part de la mairie ou se trouve mon bien dont l'objet concerne la non decence de mon logement. je suis surprrnis de voir que mon locataire à adresse une plainte au maire.rnIl ne m'a jamais fait part d'une quelconque action de sa part et je n'ai jamais eu d'echanges ecrits avec lui. rnLa mairie me demande de faire des travaux dans les 2 mois. rnje souhaite que l'on me conseille car c'est bien la première fois que je suis confronté à celarnrnMerci beaucoup

Par **mimi493**, le **06/03/2011 à 17:54**

Le problème n'est pas qui vous avertit (le locataire est agé ?), le problème est de déterminer si le logement que vous louez est décent ou non.rnSi non, vous devez faire les travaux en urgence

Par **manu**, le **06/03/2011 à 18:00**

merci pour ta réponse. le locataire n'est pas agé et il ne s'est jamais plein depuis la location. j'ai fait des travaux avant de le louer. rnMalheureusement, je ne pourrais pas faire les travaux car j'ai des problèmes financiers. Puis je mettre fin contrat de location dans les règles normales ?

Par **corima**, le **06/03/2011** à **18:44**

Renseignez vous de quel genre de travaux il s'agit.
Et non, vous ne pouvez pas donner congés comme ça. Ce que vous pouvez faire si vous êtes bientôt en fin de bail, c'est de donner congés pour vendre votre bien et ne pas avoir à supporter ces travaux. Mais comme il vous est dit de faire les travaux dans les 2 mois, ça me paraît un peu compliqué

Par **mimi493**, le **06/03/2011** à **19:07**

Quelles sont les causes de l'indécence du logement ?